Projet de Mb01/2020 - Recettes Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
	000/951-01/2017 BONI DU SERVICE ORDINAIRE 000/951-01/2018 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 3 267 260,42	0,00		0,00		
Total Ex Antérieurs (066)	000/951-01/2019 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00 3 267 260,42	122,31 122,31	3 492 613,56 3 492 613,56	3 492 735,87 3 492 735,87	1	Intégration du résultat du compte budgétaire 2018 (conformément à l'article 9 de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours)
Prestations (060)	351/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT 351/161-01 PRESTATIONS GÉNÉRALES - PRÉVENTIONS INCENDIE & INTERVENTIONS	15 000,00 850 000,00	15 000,00 850 000,00		15 000,00 850 000,00		
	351/161-06 RÉCUPÉRATION FRAIS DE PROCÉDURE 351/161-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS (PARTICIP. PERS. CHEQUES REPAS)	2 440,00 16 650,00	2 440,00 16 650,00		2 440,00 16 650,00		
	351/16101-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS 35101/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT	3 069,00 5 000,00	3 069,00 5 000,00		3 069,00 5 000,00		
	352/161-01 RECETTES DU SERVICE 100 352/161-06 RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE POURSUITE ET DE PROCÉDURES	1 150 000,00 10 000,00	960 000,00 0,00		960 000,00 0,00		
Total Prestations (060) Transferts (061)	351/380-01 INDEMNITES SINISTRES PEU IMPORTANTS PAR CIE ASSURANCE 351/465-05 CONTRIB L'AS DANS CHARGE DE TRAITEMENT DU PERSONNEL DETACHE 351/46501-48 DOTATION FÉDÉRALE DE BASE	2 052 159,00 50 000,00 48 000,00 1 125 972,90	1 852 159,00 50 000,00 48 000,00 1 125 972,90	0,00	1 852 159,00 50 000,00 48 000,00 1 125 972,90		
	351/46502-48 DOTATION FÉDÉRALE FONCTION OPÉRATIONNELLE	3 163 238,49	3 163 238,49	32 445,91	3 195 684,40	3	Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence. Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la
	351/46503-48 DOTATION FÉDÉRALE POUR LES FINS DE CARRIÈRES	453 395,24	453 395,24	0,01	453 395,25	3	zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/46504-48 DOTATION FÉDÉRALE LIÉE AU STATUT	453 548,18	453 548.18	-146.95	453 401,23	2	Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	321/40304 40 00 INION LEGISLE LILENO 3 INION	433 340,10	433 340,10	140,55	433 401,23		Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont
	351/46505-48 DOTATION FÉDÉRALE ALLOCATION COMMANDANT DE ZONE 351/485-48 DOTATIONS DES COMMUNES	18 279,20 0,00	18 279,20 0.00	365,19	18 644,39 0,00	3	dès lors ajustés en conséquence.
	33,463 vo do minora del communes	0,00	0,00		0,00		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans
	351/48501-48 DOTATION COMMUNE DE BEAUVECHAIN	330 258,93	347 564,60	- 55 142,41 €	292 422,19	5	l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé
	351/48502-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD	1 460 892,52	1 559 049,75	- 311809,95€	1 247 239,80	5	du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones desecours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès
	351/48503-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU	477 732.26	506 245.19	- 86 793.90 €	419 451.29		2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48504-48 DOTATION COMMUNE DE CHASTRE	347 162,57	366 554,88	- 59 310,98 €	307 243,90	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones descours par les provinces. Le calendrie de reprise prévoit des 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'aniexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020.
	351/48505-48 DOTATION COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX	536 419,72	566 312,62	- 98747,81€	467 564,81	5	du mécanisme de reprise du financement communal des zones desecours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones
	351/48506-48 DOTATION COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE	480 144,56	505 515,69	- 77961,83€	427 553,86	5	de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones desecours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans
	351/48507-48 DOTATION COMMUNE DE GENAPPE	702 048,95	740 114,81	- 125 521,80 €	614 593,01	5	l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48508-48 DOTATION COMMUNE DE GREZ-DOICEAU	611282,07	656 121,15	- 111224,23€	544 896,92	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit de la 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans Tannexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé un écanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dé- 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les 2020 une diminution de 20% de la part communale.
	351/48509-48 DOTATION COMMUNE DE HELECINE	159 082,20	170 242,59	- 27 016,55€	143 226,04	5	montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48510-48 DOTATION COMMUNE DE INCOURT	246 376,29	263 310,06	- 41662,01€	221 648,05	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrire de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans
	351/48511-48 DOTATION COMMUNE DE ITTRE	313 938,69	330 428,62	- 63 085,72 €	267 342,90	5	l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé
	351/48512-48 DOTATION COMMUNE DE JODOIGNE	525 337,01	558 735,90	- 41578,00€	517 157,90	5	du mécanisme de reprise du financement communal des zones desecours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 39 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones desecours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans
	351/48513-48 DOTATION COMMUNE DE LA HULPE	334 748,74	352 469,21	- 70 493,84 €	281 975,37	5	l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48514-48 DOTATION COMMUNE DE LASNE 351/48515-48 DOTATION COMMUNE DE MONT-SAINT-GUIBERT	650 982,53 345 824,50	683 491,94 372 401,52	- 136 698,39 € - 63 164,90 €	546 793,55 309 236,62	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones desecours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dés 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'anneze à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé un écanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'anneze à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48515-48 DOTATION COMMUNE DE MONT-SAINT-GUIBERT 351/48516-48 DOTATION COMMUNE DE NIVELLES	345 824,50 1 304 375,55	372 401,52 1378 054,97	- 63 164,90 € - 275 610,99 €	1 102 443,98	5	Les 14 mai et 09 juilles 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des once de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dels 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020. Les 14 mai et 09 juillet 2020 de couvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des sones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès
	351/48517-48 DOTATION COMMUNE DE ORP-JAUCHE	404 953,27	428 078,89	- 66 477,42 €	361 601,47	5	2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.

Projet de Mb01/2020 - Recettes Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P I	Justifications
Grpecco	Liberie Compiet	Cledit2 5013 (MDS)	Credits 2020	WID 1/2020	Credits 2020 Ajustes		JUSTIFICATIONS Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid
							du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit d
							2020 une diminution de 20% de la part communale. Le nontants des réductions par Commune ont été précisés dar
	351/48518-48 DOTATION COMMUNE DE OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE	1 435 368,92	1 508 354,60 -	265 615,34 €	1 242 739,26	5 1	'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
						L	es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid
							du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit de 2020 une diminution de 20% de la part communale. Le
						п	montants des réductions par Commune ont été précisés dar
	351/48519-48 DOTATION COMMUNE DE PERWEZ	424 857,78	446 765,24 -	74 821,09 €	371 944,15		'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit de
						2	2020 une diminution de 20% de la part communale. Le
	351/48520-48 DOTATION COMMUNE DE RAMILLIES	292 374,86	312 791 84 -	49 042,75 €	263 749 09		nontants des réductions par Commune ont été précisés dan 'annexe à la circulaire du 19 iuillet 2020.
	331/4032048 DOTATION COMMUNICEDE NAMILEEES	252 374,00	312 / 31,64	43 042,73 €	203 749,09		es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid
							du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè
							2020 une diminution de 20% de la part communale. Le montants des réductions par Commune ont été précisés dan
	351/48521-48 DOTATION COMMUNE DE REBECQ	503 266,91	526 761,62 -	81 969,59 €	444 792,03	5 1	'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid
							du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè 2020 une diminution de 20% de la part communale. Le
							montants des réductions par Commune ont été précisés dan
	351/48522-48 DOTATION COMMUNE DE RIXENSART	1 024 397,19	1 082 484,15 -	198 979,43 €	883 504,72	5 1	'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè
						2	2020 une diminution de 20% de la part communale. Le
	351/48523-48 DOTATION COMMUNE DE TUBIZE	1 185 009,16	1 258 856,58 -	251 771,32 €	1 007 085,26	- n	nontants des réductions par Commune ont été précisés dan 'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/46523-46 DOTATION COMMUNE DE TOBIZE	1 185 009,16	1 230 030,30 -	231 //1,32 €	1007 085,26	31	es 14 mai et 09 iuillet 2020. le Gouvernement wallon a décid
							du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè
						2	2020 une diminution de 20% de la part communale. Le montants des réductions par Commune ont été précisés dan
	351/48524-48 DOTATION COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE	489 868,54	513 705,12 -	86 422,83 €	427 282,29	5 1	'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid
							du mécanisme de reprise du financement communal des zone de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè
							2020 une diminution de 20% de la part communale. Le
						п	montants des réductions par Commune ont été précisés dan
	351/48525-48 DOTATION COMMUNE DE WALHAIN	327 723,52	345 143,46 -	56 567,46 €	288 576,00	5 1	'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid, du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè
						2	2020 une diminution de 20% de la part communale. Le
	351/48526-48 DOTATION COMMUNE DE WATERLOO	1 379 843,38	1 454 575,18 -	290 915,04 €	1 163 660,14	5 1	nontants des réductions par Commune ont été précisés dan 'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
		22.2 343,30	2 .5 . 5 . 5,10		2 222 200,24		es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid
						d	du mécanisme de reprise du financement communal des zone
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè
						2	2020 une diminution de 20% de la part communale. Le montants des réductions par Commune ont été précisés dan
	351/48527-48 DOTATION COMMUNE DE WAVRE	1 324 964,54	1 406 708,57 -	271 032,90 €	1 135 675,67	5 1	'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							es 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décid
							du mécanisme de reprise du financement communal des zone de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dè
							de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prevoit de 2020 une diminution de 20% de la part communale. Le
							nontants des réductions par Commune ont été précisés dan
	351/48528-48 DOTATION PROVINCE DU BRABANT WALLON	0,00	0,00	3 339 438,47	3 339 438,47	5 1	'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
							Par courriel daté du 25 avril 2019, le SPF Santé publique
							ransmis à la Zone la convention de collaboration en tant qu service ambulancier 112, signée par le Directeur Général du SP
						s	Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire e
							environnement. Par ailleurs une annexe à cette convention
							pécifiait le montant des subsides pour 2019. Ce montant s'élèv à 1.929.322 € (soit 1.404.370 € pour la partie activation e
						5	524.952 € pour la partie permanence). Les crédits de cet articl
	352/465-48 SUBVENTION S.P.F. SANTÉ PUBLIQUE POUR AMBULANCES	1 929 322,00	1 929 322,00 25 882 594.76	32 664,15	1 929 322,00 25 915 258,91	s	ont dès lors augmentés de 1.095.322 €
Tatal Tanadasta (001)	332/463 46 368VENTON 3.1.1. SANTET OBEIGGET GOT AND GENERAL				25 915 258,91	1 1	
Total Transferts (061) Dette (062)		24 860 991,17 700,00	700,00	02.00.,20	700 00		
Dette (062)	351/264-01 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES COURANTS CHEZ BELFIUS 351/264-02 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES PLAC.A TERME CHEZ BELFIUS	700,00 1 700,00	700,00 1 700,00		700,00 1 700,00		
Dette (062) Total Dette (062)	351/264-01 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES COURANTS CHEZ BELFIUS 351/264-02 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES PLAC.A TERME CHEZ BELFIUS	700,00 1 700,00 2 400,00	700,00 1 700,00 2 400,00	0,00	1 700,00 2 400,00		
Dette (062) Total Dette (062)	351/264-01 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES COURANTS CHEZ BELFIUS	700,00 1 700,00	700,00 1 700,00		1 700,00		

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
T	351/113-21/2018 COTISATIONS DE RESPONSABILISATION 2019	40 000,00	0,00		0,00	-	
Total Ex.antérieurs (076)		40 000,00	0,00	0,00	0,00		
Personnel (070)	351/111-01 TRAITEMENTS DU PERSONNEL ZONE DE SECOURS	14 278 125,00	15 185 265,00		15 185 265,00		
							Cet article est consommé à hauteur de 202 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'allocation du Commandant de Zone et des arrièrés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour la période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétisé
	351/11101-01 ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	12 700,00	12 954,00	23 000,00	35 954,00	4	pour 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/11102-01 INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	11 070,00	11 291.00	23 000.00	34 291.00	4	Cet article est consommé à hauteur de 220 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'indemnité du Comptable spécia et des arrièrés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour la période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétisé pour 2020. Les crédits sont dés lors aiustés en conséquence.
	351/11103-01 TRAITEMENTS PERSONNEL ADMINISTRATIF	667 873,00	811 000,00		811 000,00		
	351/112-01 PECULES VACANCES PERSONNEL ZONE DE SECOURS	866 221,00	878 358,00		878 358,00		
	351/11203-48 AUTRES ALLOCATIONS ET INTERVENTIONS SOCIALES	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
	351/112-21 INDEMNITES DE DERNIERE MALADIE ET DE FUNERAILLES	8 000,00	8 000,00		8 000,00		
	351/113-01 COT. PATR. ORPSS PERSONNEL ZONE DE SECOURS	1 701 105,00	1 809 182,00		1 809 182,00		
							Cet article est consommé à hauteur de 220 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'allocation du Commandant de Zone et des arrièrés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour la période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétise
	351/11301-01 COT.PATR.ORPSS ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	1 805,00	1 841,00	5 000,00	6 841,00	4	pour 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/11302-01 COT.PATR.ORPSS INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	3 585,00	3 657,00	7 000,00	10 657,00	4	Cet article est consommé à hauteur de 196 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'indemnité du Comptable spécia et des arrièrés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour le période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétisé pour 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/11303-01 COT.PATR. ORPSS PERSONNEL ADMINISTRATIF	194 579,00	236 278,00	2 000,00	238 278,00	4	Sur base des engagements arrêtés au 02/09/2020 , les crédits de ce article sont consommés à près de 71 %. Sur base d'une moyenne mensuelle, il a été établi qu'un crédit supplémentaire de 2.000 € es nécessaire pour permettre de clôturer l'exercice.
	351/113-21 COT. PATR. PENSION ZONE DE SECOURS	3 184 246,00	3 386 552,00		3 386 552,00		
	351/11303-21 COT. PATR. PENSION PERSONNEL ADMINISTRATIF	13 495,00	13 832,00		13 832,00		
	351/115-01 FRAIS DE DEPLACEMENT DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	3 000,00 70 000,00	3 000,00 70 000,00		3 000,00		
	351/115-41 CHEQUES-REPAS 351/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. ZONE DE SECOURS	290 792,00	302 675,00		70 000,00 302 675,00		
	351/117-01 PRINIES ASSOR. ACC. TRAV. ZONE DE SECOURS 351/118-01 SERVICE SOCIAL COLLECTIF	16 300,00	22 000.00		22 000.00		
<u> </u>	351/118-01 SERVICE SOCIAL COLLECTIF 35101/111-08 INDEMNITES DE PRESTATIONS VOLONTAIRES	2 248 555,00	2 349 000,00		2 349 000,00		
	35101/111-08 INDEMNITES DEFINES INTONS VOLONTAINES 35101/113-08 COT PATR. ONSSAPL PRESTATIONS VOLONTAIRES	460 405,00	469 800,00		469 800,00		
	35101/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. VOLONTAIRES	26 760,00	30,000,00		30 000,00		
Total Personnel (070)		24 059 616,00	25 605 685,00	60 000,00	25 665 685,00		
Fonctionnement (071)	351/121-01 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 500,00	1 500,00		1 500,00		
	351/121-48 INDEMNITES DIVERSES	15 000,00	16 000,00		16 000,00		
	351/122-01 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR EXPERTISE 351/122-03 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR AVOCATS, MEDECINS ET PERSONNEL PARAMEDICAL	60 000,00 100 000,00	60 000,00 115 000,00		60 000,00 115 000,00		
	351/122-04 INDEMNITES PROFESSEUR DE SPORT	0,00	20 000,00		20 000,00		
	351/122-05 JETONS DU JURY D'EXAMEN	3 000,00	1 000,00		1 000,00		
	351/123-02 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 000,00	12 500,00	1 500,00	14 000,00	4	Sur base des engagements arrêtés au 02/09/2020 , les crédits de ce article sont consommés à près de 74 %. Sur base d'une moyenn mensuelle, il a été établi qu'un crédit supplémentaire de 1.500 € es nécessaire pour permettre de clôturer l'exercice.

Projet de Mb01/2020 - Dépenses Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
							5 - h d
							Sur base des engagements arrêtés au 02/09/2020, les crédits de cet article sont consommés à près de 71 %. Sur base d'une moyenne
							mensuelle, il a été établi qu'un crédit supplémentaire de 7.500 € est
	351/123-07 FRAIS DE CORRESPONDANCE	45 000,00	30,000,00	7 500,00	37 500,00	2	nécessaire pour permettre de clôturer l'exercice.
	351/123-11 ABONNEMENTS DIVERS	105 000,00	105 000,00	, 500,00	105 000,00		necessare pour permetere de diotarer resteriole.
	351/123-12 MAT. ET MOB. DE BUREAU	15 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/123-13 FRAIS INFORMATIQUE	360 000,00	400 000,00		400 000,00		
	351/123-15 FRAIS DE PROCEDURE ET DE POURSUITES	2 500,00	2 500,00		2 500,00		
	351/123-16 FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	10 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/123-17 FRAIS FORMATION PERSONNEL	100 000,00	100 000,00		100 000,00		
	351/123-17 TRAIST ORMATION PERSONNEL 351/123-18 FRAIS ORGANISATIONS D'EXAMENS	2 500,00	2 500,00		2 500,00		
	351/123-19 DOCUMENTATION ABONNEMENTS	5 000.00	5 000.00		5 000.00		
	351/123-19 DOCOMENTATION ABONNEMENTS	3 000,00	5 000,00		5 000,00		
							Sur base des engagements arrêtés au 02/09/2020 , les crédits de ce
							article sont consommés à près de 85 %. Sur base d'une moyenn
							mensuelle et des besoins estimés par le département d'appu
							opérationnel (consommation importante de cet article dans le cadr
			,				dela crise Covid), il a été établi qu'un crédit supplémentaire de 60,000
	351/124-02 MATERIELS DIVERS INCENDIE ET AMBULANCE	175 000,00	175 000,00	60 000,00	235 000,00		€ est nécessaire pour permettre de clôturer l'exercice.
	351/124-05 VETEMENTS TRAVAIL, EQUIPEMENTS POUR PERSONNEL	465 000,00	465 000,00		465 000,00		
	351/124-06 PRESTATIONS DE TIERS MATERIEL INCENDIE	95 000,00	95 000,00		95 000,00		
	351/124-08 ASSURANCES DIVERSES	80 000,00	80,000,00		80 000,00		
	351/124-12 LOCATION. ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE Y COMPRIS RADIO	155 000,00	150 000,00		150 000,00		
	351/124-48 AUTRES FRAIS TECHNIQUES	10 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/125-02 ACHAT DE FOURNITURES POUR BATIMENTS	40 000,00	45 000,00		45 000,00		
	351/125-03 FOURN. COMBUSTIBLES CHAUFFAGE	40 000,00	45 000,00		45 000,00		
	351/125-06 PREST. TIERS POUR BATIMENTS	165 000,00	190 000,00		190 000,00		
	351/125-08 ASSURANCES DES IMMEUBLES	5 000,00	5 000,00		5 000,00		
	351/125-10 IMPÔTS, TAXES ET REDEVANCES DIVERSES SUR BIENS IMMOBILIERS	25 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/125-12 FOURNITURES D'ELECTRICITE	135 000,00	140 000,00		140 000,00		
	351/125-13 FOURNITURES DE GAZ	80 000,00	85 000,00		85 000,00		
	351/125-15 FOURNITURES D'EAU POUR LES BATIMENTS	32 000,00	35 000,00		35 000,00		
	351/126-01 LOYERS ET CHARGES LOCATIVES LOCAUX ADMIN	37 000,00	40 000,00		40 000,00		
	351/127-02 FOURNITURES POUR VEHICULES	125 000,00	125 000,00		125 000,00		
	351/127-03 HUILES ET CARBURANTS	250 000,00	275 000,00		275 000,00		
	351/127-06 PRESTATIONS TIERS POUR VEHICULES	287 000,00	300,000,00		300,000,00		
	351/127-08 ASSURANCES DE VEHICULES	200 000,00	250 000,00		250 000,00		
	351/127-10 IMPOTS ET TAXES VEHICULES	20 000,00	25 000,00		25 000,00		
	351/128-10 PRECOMPTE MOBILIER	1 200,00	1 200,00		1 200,00		
otal Fonctionnement (071)	551/125 101 NECOMI TE MODIELEN	3 258 700,00	3 437 200,00	69 000,00	3 506 200,00		
ransfert (072)	351/301-01 NON VALEURS DU SERVICE ORDINAIRES	5 500,00	10 000,00		10 000,00		
ransiere (072)	351/301-02 NON VALEURS SERV.ORDINAIRE A REMBOURSER	500,00	500,00		500,00		
	551/501 GE NON WILLONG SENTION BINWING MICHIEL BOOKISEN	300,00	300,00		500,00		
							Les cotisations à l'union provinciale des sapeurs pompiers du Brabar
							wallon varient en fonction du nombre d'affiliés. Par ailleurs
							cotisation pour la FRCSPB passe de 8 € à 10 € l'unité. La facture po
							2020 a été adressée à la zone en juillet 2020, elle s'élève à 4.426 €. I
							outre les crédits 2019 se sont avérés insuffisants pour liquid
							l'entièreté de la cotisations réclamées sur cet exercice. La zone
							également été sollicitée par l'union pour l'obtention d'une subventio
							supplémentaire exceptionnelle de 1.500 € pour l'évenement "Surviv
							firefighter run" organisé l'année passée. Il est dès lors propos
							d'inscrire une augmentation de 4.800 € sur les crédits du préser
	351/332-01 COTISATIONS DE MEMBRES DES ASSOCIATIONS	2 660,00	2 700,00	4 800,00	7 500,00	(article.
	351/332-02 SUBVENTION POUR L'A.S.B.L. ACS	56 000,00	56 000,00		56 000,00		
	351/332-03 SUBVENTION POUR LE RESEAU DES ZONES DE SECOURS WALLONNES	0,00	20 200,00		20 200,00		
	351/415-02 PRIMES SYNDICALES	11 050,00	13 000,00		13 000,00	·	
	352/301-01 NON VALEURS SUR DROITS CONSTATES	10 000,00	10 000,00		10 000,00	·	
	352/301-02 NON VALEURS SERV. ORDINAIRE A REMBOURSER	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
otal Transfert (072)		86 710,00	113 400,00	4 800,00	118 200,00		

Projet de Mb01/2020 - Dépenses Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
Dette (07x)	351/211-01 CHARGES FINANCIERES DES EMPRUNTS A CHARGE DE LA COMMUNE	204 485,46	93 000,000	11 000,00	104 000,00		Par résolution du 23 octobre 2017, le Conseil de Zone a décidé de procéder au rachat de 4 casernes et dans ce cadre de reprendre à sa charge les emprunts liés à celles-ci à la date du 31 décembre 2016. Les emprunts relatifs à la caserne de Jodoigne n'ont pas encore été transférés à la Zone. En date du 10 août 2020 la Ville de Jodoigne a transmis à la Zone une facture afin de récupérer ces charges de dette pour les exercices 2017 à 2020. Les crédits sont ajustés en conséquence.
	351/215-01 INTERETS MORATOIRES, DE RETARD ET ASSIMILES	2 000,00	2 000,00		2 000,00		
	351/911-01 REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS A CHARGE DE LA COMMUNE	741 176,82	485 000,00	47 000,00	532 000,00	2	Par résolution du 23 octobre 2017, le Conseil de Zone a décidé de procéder au rachat de 4 casernes et dans ce cadre de reprendre à sa charge les emprunts liés à celles-ci à la date du 31 décembre 2016. Les emprunts relatifs à la caserne de Jodoigne n'ont pas encore été transférés à la Zone. En date du 10 août 2020 la Ville de Jodoigne a transmis à la Zone une facture afin de récupérer ces charges de dette pour les exercices 2017 à 2020. Les crédits sont ajustés en conséquence.
Total Dette (07x)		947 662,28	580 000,00	58 000,00	638 000,00		
Prélèvements (098)	060/954-01 PRELEVEMENT POUR LE FONDS DE RESERVES ORDINAIRES	1 790 000,00	0,00		334 468,78		
	060/955-01 PRELEVEMENT POUR LE FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00	3 334 468,78			Un prélèvement de 3.325.000 € est proposé afin de financer l'acquisition d'une nouvelle auto-échelle au service extraordinaire et alimenter le fonds de réserve extraordinaire.
Total Prélèvements (098)		1 790 000,00	0,00	3 334 468,78			
Total général		30 182 688,28	29 736 285,00	3 526 268,78			
		30 182 810,59	29 737 276,07		33 262 553,78		
		122,31	991,07		0,00		

				1			1		1			1
CERVICE OPPINAIRE PECH	L TAT DUDGETAIDE 000	0 (MILO4 (0000)										
SERVICE ORDINAIRE - RESU	LIAI BUDGETAIRE 2020	J (IVIDU 1/2020)										
											-	
Recettes ordinaires			Dépenses ordinaires									
Groupe éco	Exercice 2020		Groupe éco	Exercice 2020								
Prestations (060)	1 852 159,00		Personnel (070)	25 665 685,00								
Transfert (061)	25 915 258,91		Fonctionnement (071)	3 506 200,00								
Dette (062)	2 400,00		Transfert (072)	118 200,00								
Total	27 769 817,91		Dette (07X)	638 000,00				1			t	
Total	21 105011,91		Total	29 928 085,00				 	-	-		
			Total	29 920 000,00							1	
Résultat Exercice propre	Boni			Mali	(2 158 267,09)						1	
Resultat Exercice propre	Dom			IVIAII	(2 130 201,03)							
Ex.Antérieurs (066)	3 492 735,87		Ex.Antérieurs (076)	0,00							1	
Ex., unchedia (000)	0 402 700,07		Ex., tittenedis (e7 c)	0,00								
Résultat Exercice Antérieur	Boni	3 492 735,87		Mali								
resultat Exercise / trieneur	Dom	0 402 100,01		Ividii								
F	D	4 224 400 70		M-E								
Ex propre ant (boni +/ mali -)	Boni	1 334 468,78		Mali								
- (1)			- (1)									
Prélèvement (068)	2 000 000,00		Prélèvement (078)	3 334 468,78								
	1										-	
D	D :			14 P	0.00			1			1	
Résultat Général	Boni			Mali	0,00							
			ļ									
T. 1. 11 11 11 11 11	00 000 550 70		T 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	22 262 552 70							-	
Total recettes ordinaires	33 262 553,78		Total dépenses ordinaires	33 262 553,78								
	1		0,00								-	
	L		0,00					l			1	

Projet de Mb1/2020 - Recettes Extraordinaires

Grpe Eco	Libellécomplet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
	000/952-51/2017 BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
	000/952-51/2018 BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
	000/952-51/2019 BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	626,97	-626,97	0,00		
	351/96101-51/2018 EMPRUNT POUR L'ACHAT DE CAMIONS	474 000,00	0,00	474 000,00	474 000,00		En 2019, un emprunt de 474.000 € avait été inscrit en vue de financer l'acquisition d'une auto-échelle. Le dossier Conseil relatif à ce marché n'a pas abouti. Afin de reconstiture la trésorerie, il convient à présent de réinscrire un emprunt pour financer cette acquisition
	351/96101-51/2019 EMPRUNT POUR L'ACHAT D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		En 2019, un emprunt de 425.000 € avait été inscrit en vue de financer l'acquisition d'autos et de camionnettes. Les livraisons n'ayant pas été effectuées en 2019, le marché d'emprunt n'a pas été lancé. Afin de reconstituer la trésorerie, il convient à présent de réinscrire un emprunt pour financer ces acquisitions.
Total Ex.Antérieurs (086)		474 000,00	626,97	473 373,03	474 000,00		
Transferts (080)	351/68501-51 DOTATION PROVINCIALE	800 000,00	800 000,00	-800 000,00	0,00		
	351/68503-51 SUBVENTION PROVINCIALE POUR LA REALISATION DE PLANS ET ETUDES NOUVELLE CASERNE DE TUBIZE	0,00	0,00		0,00		
Total Transferts (080)		800 000,00	800 000,00		0,00		
Investissements (081)	351/773-52 VENTE D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	0,00	0,00		0,00		
	351/773-53 VENTE DE CAMIONS	0,00	0,00		0,00		
	351/774-51 VENTE DE MACHINES ET DE MATERIEL D'EQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION	0,00	0,00		0,00		
Total Investissements (081)		0,00	0,00	0,00	0,00		
Dette (082)	351/96101-51 EMPRUNT POUR L'ACHAT DE VEHICULES	425 000,00	420 000,00	6 000,00	426 000,00		
Total Dette (082)		425 000,00	420 000,00	6 000,00	426 000,00	•	
Prélèvements (088)	060/995-51 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	242 000,00	400 000,00	1 578 000,00	1 978 000,00		
	060/997-51 PRELEVEMENT DU SERVICE ORDINAIRE POUR L'EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00	•	
Total Prélèvements (088)		242 000,00	400 000,00	1 578 000,00	1 978 000,00	•	
Total général		1 941 000,00	1 620 626,97	2 057 373,03	2 878 000,00	·	

/Users/virginiegoncette/Downloads/conszon 201020/mb1_2020/ MB1_2020.xlsx

Projet de Mb01/2020 - Dépenses Extraordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2/2019)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J	Justifications
Ex. Antérieurs (096)	000/992-51/2016 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
	000/992-51/2018 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	472 142,03	0,00		0,00	1	
							Intégration du résultat du compte budgétaire 2019 (conformément à l'article 9 de l'Arrêté Roya
	000/992-51/2019 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	437 928,13	437 928,13	:	1 du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours)
Total Ex. Antérieurs (096)		472 142,03	0,00	437 928,13	437 928,13		
Investissements (091)	351/723-60 AMÉNAGEMENTS EN COURS D'EXÉCUTION SUR BÂTIMENTS	325 000,00	600 000,00		600 000,00		
	351/724-53 EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION	100 000,00	50 000,00		50 000,00		
	351/733-51 PLANS D'AMENAGEMENT, D'URBANISME ET AUTRES ETUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE A TUBIZE	0,00	0,00		0,00	1	
	351/741-98 ACHATS DE MOBILIER DIVERS	20 000,00	20 000,00		20 000,00		
	351/742-53 ACHATS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	57 000,00	74 200,00		74 200,00		
	351/742-98 ACHATS DE MATERIEL DE BUREAU DIVERS	60 000,00	60 000,00		60 000,00		
							Diminution de 40.000 € en vue de compenser l'augmentation d'un montant équivalent sur le
	351/743-52 ACHATS D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	425 000,00	520 000,00	-34 000,00	486 000,00		3 crédits d'acquisition de machines et matériel d'exploitation.
	351/743-53 ACHATS DE CAMIONS	10 610,00	10 610,00	750 000,00	760 610,00		Une des Autos-Echelle actuellement en service a été mise en service depuis plus de 17 ans. L durée d'utilisation dece type de whicule et seitmée à 20 ans. Au v du délai de livriaison de 2 an annoncé pour une auto-échelle, il est proposé de passer commande pour l'acquisition d'un nouveile d'îci la fin de l'exercice 2020. Cette dépense supplémentaire est financée par ut de prélèvement un le service ordinaire d'un montant équivalent.
	351/744-51 ACHATS DE MACHINES ET DE MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION	400 250,00	215 250,00	68 000,00	283 250,00		La zone souhaite encore acquérir cette année des pantalons d'ambulancier. Le budget estim pour cet achat est de 110.000 €. Afin de permettre de réaliser les projets initialement prévus su le présent article, il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 68.000 €. Cett augmentation est compensée par une diminution équivalente des crédits de l'article 351/743 35.2.
	351/745-51 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION EN GÉNÉRAL	20 000,00	20 000,00		20 000,00	1	
	351/745-52 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES AUTOS ET CAMIONNETTES	20 000.00	20 000.00	-10 000.00	10 000.00		Diminution de 10.000 € en vue de compenser l'augmentation d'un montant équivalent sur le crédits de maintenance extraordinaire des camions.
	531/743*32 IVIAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES AUTOS ET CAIVIIONINETTES	20 000,00	20 000,00	-10 000,00	10 000,00	' 	c credits de maintenance extraordinaire des cannons.
	351/745-53 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES CAMIONS	30 000,00	30 000,00	10 000,00	40 000,00		A la date du 02/09/2020, les crédits de cet article sont déjà consommés à hauteur de près de 8 %. Il convient dès lors d'ajuster ceux-ci en conséquence. Cette augmentation est compensée p: 2 une diminution des crédits de l'article de maintenance des autos et camionnettes.
Total Investissement (091)		1 467 860,00	1 620 060,00	784 000,00	2 404 060,00	1	
Dette (092)	351/81201-51 LIBERATION DE PARTICIPATIONS DANS L'INTERCOMMUNALE IMIO	371,00	0,00		0,00		
Total Dette (092)		371,00	0,00	0,00	0,00		
Prélèvements (098)	060/955-51 PRÉLÈVEMENTS POUR LE FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00		
Total Prélèvements (098)	<u> </u>	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00		
Total général		1 940 373,03	1 620 060,00	1 256 928,13	2 876 988,13		
J	R.E.	1 941 000,00	1 620 626,97		2 878 000,00		
	Boni (+)/Mali (-)	626.97	566.97	800 444.90	1 011.87	1	

/Users/virginiegoncette/Downloads/conszon 201020/mb1_2020/ D.E. 8/10 MB1_2020.xlsx

SERVICE EXT	RAORDINAIRE - RE	SULTAT BUDGE	TAIRE 2020 (Mb01/202	20)		
-						
Recettes extraordinaires	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Dépenses extraordinair	Exercice 2020		
Groupe éco	Exercice 2020		Groupe éco			
Transfert (080)	0,00		Transfert (090)			
Investissement (081)	0,00		Investissement (091)	2 404 060,00		
Dette (082)	426 000,00		Dette (092)	0,00		
Total	426 000,00		Total	2 404 060,00		
Résultat Exercice propre	Boni			Mali	(1 978 060,00)	
					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Ex.Antérieurs	474 000,00		Ex.Antérieurs	437 928,13		
Résultat Exercice Antérieur	Boni	36 071,87		Mali		
Ex propre ant (boni +/ mali -)	Boni			Mali	(1 941 988,13)	
Prélèvement (088)	1 978 000,00		Prélèvement (078)	35 000,00		
Treference (666)	1010000,00		refeventent (ove)	00000,00		
Résultat Général	Boni	1 011,87		Mali		
Total recettes extraordinaires	2 878 000,00		Total dépenses extraordinaires	2 876 988,13		
			1 011,8	7		

						Service ordinaire					
			ses	Dépens					Recettes		
2019-2018	Différence 2019-2018	Différence 2019-2018	Crédits 2020 (Mb1)	Crédits 2020	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Grpe Eco	Différence 2019- 2018	Crédits 2020 (Mb1)	Crédits 2020	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Grpe Eco
1 606 069,00	1 606 069	1 606 069	25 665 685,00	25 605 685,00	24 059 616,00	Personnel (070)	-200 000,00	1 852 159,00	1 852 159,00	2 052 159,00	Prestations (060)
247 500,00	247 500	247 500	3 506 200,00	3 437 200,00	3 258 700,00	Fonctionnement (071)	1 054 267,74	25 915 258,91	25 882 594,76	24 860 991,17	Transferts (061)
31 490,00	31 490	31 490	118 200,00	113 400,00	86 710,00	Transfert (072)	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	Dette (062)
-309 662,28	-309 662	-309 662	638 000,00	580 000,00	947 662,28	Dette (07x)	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	Prélèvement (068)
1 544 468,78	1 544 468	1 544 468	3 334 468,78	0,00	1 790 000,00	Prélèvement (078)	225 475,45	3 492 735,87	122,31	3 267 260,42	Ex Antérieurs (066)
-40 000,00	-40 000	-40 000	0,00	0,00	40 000,00	Ex.antérieurs (076)					
3 079 865,50	3 079 865	3 079 865	33 262 553,78	29 736 285,00	30 182 688,28	Total	3 079 743,19	33 262 553,78	29 737 276,07	30 182 810,59	Total
			naire 2019 Ajusté (
			naire 2020 Initial (
	(Boni(+)/Mali (-)	(Boni(+)/Mali (-)	naire 2020 Ajusté (Résultat ordin							
					ire	rvice extraordina	Se				
			ses	Dépens					Recettes		
2019-2018	Différence 2019-2018	Différence 2019-2018	Crédits 2020 (Mb1)	Crédits 2020	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Grpe Eco	Différence 2019- 2018	Crédits 2020 (Mb1)	Crédits 2020	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Grpe Eco
936 200,00	936 200	936 200	2 404 060,00	1 620 060,00	1 467 860,00	Investissements (091)	-800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	Transfert (080)
-371,00	-371	-371	0,00	0,00	371,00	Dette (092)	0,00	0,00	0,00	0,00	Investissement (081)
35 000,00	35 000	35 000	35 000,00	0,00	0,00	Prélèvements (098)	6 000,00	426 000,00	420 000,00	425 000,00	Dette (082)
-34 213,90	-34 213	-34 213	437 928,13	0,00	472 142,03	Ex.antérieurs (076)	1 578 000,00	1 978 000,00	400 000,00	242 000,00	Prélèvement (088)
							473 373,03	474 000,00	626,97	474 000,00	Ex Antérieurs (086)
936 615,10	936 615	936 615	2 876 988,13	1 620 060,00	1 940 373,03	0,00	1 257 373,03	2 878 000,00	1 620 626,97	1 941 000,00	Total
ali (-)	l justé (Boni(+)/Mali (-)	justé (Boni(+)/Mali (-)	ordinaire 2019 Aj	Résultat extra							
i(-)	nitial (Boni(+)Mali(-)	nitial (Boni(+)Mali(-)	ordinaire 2020 In	Résultat extra							
ali (-)	justé (Boni(+)/Mali (-)	justé (Boni(+)/Mali (-)	ordinaire 2020 Aj	Résultat extra							